

Paramètres régionaux des MAEC en Franche-Comté

MAEC systèmes herbagers

Conditions	Cadre national	Paramètres régionaux
Taux de spécialisation herbagère :	$\geq 70 \%$	$\geq 70 \%$
Chargement maximum :	$\leq 1,4$ UGB / ha	$\leq 1,4$ UGB / ha
Existence d'une activité d'élevage :	≥ 10 UGB	≥ 10 UGB
Plafond annuel par exploitation :	à définir régionalement	10.000 €

Potentiel agronomique => niveau de risque	Surfaces cibles	Montant minimal
Potentiel faible => risque 1	$\geq 50\%$ STH	58 € / ha de STH
Potentiel modéré => risque 2	$\geq 30\%$ STH	80 € / ha de STH
Potentiel élevé => risque 3	$\geq 20\%$ STH	116 € / ha de STH

MAEC polyculture-élevage herbivores dominante CEREALE

Conditions ou critères de sélection	Cadre national	Paramètres régionaux
Nombre d'UGB herbivores :	à définir régionalement	≥ 10 UGB
Part maximale de maïs dans la SFP (en zone AOC Comté) : en année 1 si « maintien » - en année 3 si « évolution »		≡ 0 %
Part maximale de maïs dans la SFP (hors zone AOC Comté) : en année 1 si « maintien » - en année 3 si « évolution »		≤ 5 %
Plafond par exploitation aide au maintien :		15 000 €
Plafond par exploitation aide évolution :		20 000 €
Montant par ha de SAU :	Fonction des paramètres régionaux	zone AOC : Maintien 75,28 € Evolution 105,46 Hors zone AOC Maintien 48,38 € Évolution 78,56 €

MAEC grandes cultures hors zones intermédiaires

Conditions	Cadre national	Paramètres régionaux
Part de cultures arables dans la SAU :	$\geq 70 \%$	$\geq 70 \%$
Nombre maximum d'UGB :	≤ 10 UGB	≤ 10 UGB
Part minimal de légumineuses : (à partir de l'année 3)	5 à 10 %	5 %
Plafond annuel par exploitation :	10 000 € à 20 000 €	15 000 € niveau 1 20 000 € niveau 2

Montant annuel de l'aide (par hectare de terre arable) :

Niveau 1 : 108,40 € / ha

Niveau 2 : 186,95 € / ha

MAEC grandes cultures en zones intermédiaires

Conditions	Cadre national	Paramètres régionaux
Part de cultures arables dans la SAU :	$\geq 60\%$ à $\geq 70\%$	$\geq 60\%$
Nombre maximum d'UGB :	à définir régionalement	≤ 30 UGB
Plafond annuel par exploitation :	10 000 € à 20 000 €	13 000 €

Montant annuel de l'aide (par hectare de terre arable) :

74 € / ha